

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 3 décembre 2025
Date d'affichage : 3 décembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 32

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Saint Martin de la Brasque, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-133
Attribution d'une subvention pour la devanture commerciale "les Délices de Lynes"**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Richard ROUZET,
Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,
Bernadette VITALE donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Jacques NATTA, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nicolas SALERNO

Monsieur Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023-134 du 14 décembre 2023 portant approbation de la mise en place d'un dispositif d'aide en faveur de la rénovation des devantures commerciales,
Vu la délibération n°2023-093 du 12 octobre 2023 portant sur les conditions complémentaires et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et les établissements publics de coopération intercommunale en matière d'aides économiques,
Vu la demande de la société « Les délices de Lyne » en date du 27 octobre 2025,
Vu les statuts de Cotelub,

Considérant ce qui suit :

Avec plus de 150 boutiques, les devantures commerciales tiennent une place essentielle dans la composition paysagère des centres bourgs des villages du territoire.
A ce titre, elles doivent s'insérer harmonieusement dans le patrimoine architectural et paysager. C'est pourquoi COTELUB a mis en place en décembre 2023 un dispositif de financement des travaux d'embellissement réalisés sur les devantures commerciales.

Le 27 octobre 2025, M. Ludovic Vienne, représentant de la société « Les délices de Lyne », a déposé une demande dans le cadre du dispositif « d'aide à la rénovation des devantures commerciales » :
Le projet concerne la pose d'une nouvelle enseigne sur un commerce situé 96 rue Antoine de Très à La Tour d'Aigues

Le plan de financement est le suivant :

	Cout des travaux	Taux de subvention	Prime créateur	Montant subvention
Devanture	1 117 € HT	50 %	500 €	1058,50 €
Total	Montant de subvention écrété à 893,60 € (soit 80 % du montant HT des travaux)			

Le conseil communautaire où cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

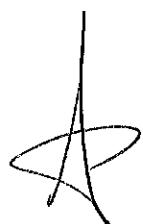
- **D'attribuer à la société Les délices de Lyne une subvention de 893,60€ au titre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales**
- **D'autoriser l'imputation des dépenses au budget général,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance

Franck LAROCHE



Par délégation, la 1ère Vice-Présidente
Geneviève JEAN

